



## Congés longue maladie fonction publique

-----  
Par catherin

Bonjour, je suis en congé de longue maladie depuis bientôt 36 mois, bien qu'ayant été reconnu apte par le comité départemental depuis 16 mois. En effet, mon établissement est très lent pour organiser ma reprise de poste. Toutefois, celle-ci doit intervenir d'ici peu, à temps partiel thérapeutique, et en tout état de cause avant la durée légale maximum de 36 mois du CLM. Je suis évidemment à demi traitement et heureusement que j'ai souscrit une prévoyance qui vient compléter mon salaire, néanmoins, cette assurance cesse naturellement au delà de 36 mois. L'élément nouveau est que je me suis fracturée la jambe il y a une quarantaine de jours, mes soins avancent et j'espérais pouvoir être rétablie pour ma reprise de poste. Malheureusement, l'orthopédiste au vu de ma dernière radiographie estime que je dois rester encore immobilisée un mois avant de repasser une radio. Dois-je envoyer cet arrêt de travail alors même que je suis en CLM? puis prétendre à un CMO dans cette situation sans avoir encore repris mon poste? Qu'advient-il de mon traitement (CMO et traitement à 100%)? A l'issue de ce CMO, pourrais-je reprendre comme préconisé initialement par le comité médical, au titre de mon CLM, en temps partiel thérapeutique? Merci de vos contributions. Cdt